

17/02/12



VOTE

Pour : 14  
Contre : 00  
Abstention : 01  
Ne prend pas part : 00  
Adopté à la MAJORITE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept (7) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 27 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza (*arrivée à 19h10*) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, 5<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint, 7<sup>ème</sup> adjoint), GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 19h20*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix, BALZINC Théogat (*départ à 20h33*) , GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse (*procuration à Monsieur GAMIETTE Julien*), APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney, ,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, MATHIASIN Max JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France,

Secrétaire de séance : Augustina BARRE

A assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Affiché le 12/04/2017  
N°d'Affichage :  
PM/SEC/2017/04/12

Deshaies, le 10 Avril 2017



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2017) :**  
**OPERATION DE DRAGAGE DU PORT**

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, (article L 2334-33), la Collectivité est éligible à la DETR.

17/02/...12



La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est donc un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements.

Certains travaux prévus au budget primitif 2017 de la commune rentrent dans les catégories d'opérations prioritaires de la programmation DETR 2017 dont le taux de subvention minima est de 20% et le maxima 80%.

Aussi, le projet et le plan de financement retenus sont les suivants:

Opération	Objet	Montant HT prévisionnel	Taux maximum sollicité	Montant HT sollicité	Participation de la Collectivité 24%
N°2	DRAGAGE	657 610.00 €	76%	499 783,60 €	157 826.40€

### DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Considérant la nécessité d'opérer le dragage du Port en vue de répondre aux enjeux économiques et touristique très forts pour la commune et ce afin :

- D'assurer la sécurité pour les navires de pêche et de plaisance
- De Permettre l'accostage d'une navette à passagers
- D'améliorer l'accueil des croisiéristes
- D'assurer la liaison inter îles

Après en avoir délibéré

**DECIDE** à la **MAJORITE**

**Article 1 : D'APPROUVER** le projet et le plan de financement du projet susvisé

**Article 2 : De SOLLICITER** au titre de la DETR 2017 une subvention au taux maximum

**Article 4 : De DONNER pouvoir** à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Deshaies, le 10 Avril 2017

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire



Jeanny MARC